



Les Tables de la Loi

Le livre de l'Exode (dans l'Ancien Testament) relate l'histoire du peuple d'Israël quittant l'Égypte, dans des conditions dramatiques. Il est conduit par Moïse. Peu de temps après sa sortie d'Égypte, le peuple d'Israël se rassemble au pied du Mont Sinaï. Moïse va à la rencontre de Dieu qui lui confie la Loi gravée sur des tablettes (ce qu'on appelle les «Dix commandements» ou le «Décatalogue»). Pendant l'absence de Moïse, le peuple d'Israël se fabrique un dieu, le veau d'or. Moïse, revenant avec les tablettes, voit l'idolâtrie du peuple et, dans la rage et la souffrance, brise les tables.

Il réécrivira lui-même les Tables de la Loi, qu'il placera dans le coffre de l'Arche de l'Alliance qui accompagne le peuple d'Israël dans sa pérégrination dans le désert.

Les «Dix commandements» se divisent en deux parties :

les «lois positives» (l'affirmation de l'unité de Dieu, la sanctification du repos du shabbat et le devoir d'honorer sa mère et son père) et les «lois négatives» (qui concernent l'interdiction de la vénération d'autres dieux, d'images et d'idoles, du blasphème, de l'homicide, de l'adultère, du vol, du faux témoignage et de la convoitise).

De nombreux artistes ont représenté les Tables de la Loi, qui ornent aussi bien des édifices religieux (synagogues ou églises chrétiennes) que des palais de justice.